ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— *Grande-Rue, 84, ROUBAIX*

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —

Départements non limitrophes et Etranger, *Port en sus*

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,40
Réclames	» 0,75
Faits-divers	» 1,50
Locale	» 2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

COMMISSION DU BUDGET

Paris. — La commission du budget a entendu vendredi le rapport verbal de M. Alexandre Bérard sur le budget des cultes.

Elle a demandé à entendre le Président du Conseil sur l'interprétation à donner à quelques-uns des articles du traité franco-italien de 1860 réglant la situation des fonctionnaires sardes au service de la France.

M. Sembat, rapporteur du budget des Postes et Télégraphes a examiné le budget rectifié du service des Postes et Télégraphes.

La commission sur presque tous les chapitres a maintenu ses décisions antérieures.

M. Merlou, rapporteur général, a passé en revue les articles de la loi des finances.

La Commission a rejeté les articles relatifs aux pétroles, aux vinaigres conformément aux propositions de M. Merlou et aux précédentes décisions de la Commission.

Après un échange d'observations la Commission a rejeté l'article par lequel était créé un certificat facultatif de capacité pour les mécaniciens-conducteurs de machines à vapeur.

La Commission a assimilé le diplôme de fin d'études décerné dans les lycées de jeunes filles au brevet de capacité de l'enseignement primaire, sauf en ce qui concerne l'enseignement public.

Dans le surplus la Commission a admis le texte de la loi des Finances en reprenant les articles précédemment omis dans le budget rectifié.

LE GÉNÉRAL GESLIN DE BOURGOGNE

Paris. — C'est par erreur que le nom du général Geslin de Bourgogne a figuré parmi les listes de promotion des officiers généraux.

Le général Geslin de Bourgogne est simplement réintégré dans ses fonctions.

Paris. — Les bureaux de la *Prensa* communiquent la dépêche suivante :

Buenos-Ayres 4 h. 50. — Malgré la réclamation formulée par le gouvernement argentin, le gouvernement chilien a publié l'accord commun définitif.

La chancellerie argentine en conséquence ne l'a pas livré à la publicité.

En présence de ces faits le conflit renaît et on envisage comme probable l'éventualité du rappel du ministre argentin à Santiago de Chili si le gouvernement de cette nation n'accepte pas la modification réclamée.

Hier soir, des manifestations tumultueuses se sont produites à Buenos-Ayres, et à Valparaiso.

PETIT CALENDRIER

Samedi 28. — **Les Saints Innocents**, martyrs. — Ador. : Ruesnes, Wargnies-le-Petit.

Soleil : lever 7 h. 56, coucher 4 h. 3. — Lune : lever 8 h. 18 m., coucher 9 h. 30 s.

Dimanche 29. — **Saint Thomas**, évêque martyr. — Ador. : Bavillers, Ribécourt.

Soleil : lever 7 h. 56, coucher 4 h. 2. — Lune : lever 9 h. 29 s., coucher 10 h. [illegible]

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

28 décembre 1743. — Naissance de Victoire-Armande de Rohan-Soubise dernière héritière du marquisat de Roubaix à la mort de son père arrivée en 1787.

Marié en 1761 à Henri de Rohan, prince de Guéméné, son beau-père fit en 1783 une faillite historique et retentissante de 32 millions de livres. Il en résulta des procès dans lesquels les créanciers firent intervenir la question de la succession du Marquisat de Roubaix qui resta en suspens.

Les démêlés judiciaires étaient encore pendants quand un décret du 7 juillet 1793 mit les plaideurs d'accord en confisquant intégralement au profit de l'Etat, les biens de ci-devant Maréchal de Soubise, dont la plus grande partie fut vendue comme «biens d'émigré».

La Seigneurie et le Marquisat de Roubaix avaient vécu.

Jean Ghislain

LA CRISE MUNICIPALE

La lettre du Préfet à M. Carrette

Voici quel est le texte de la lettre adressée par M. le Préfet à M. Carrette :

Cabinet du Préfet du Nord — Lille, le 25 décembre 1901.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre les accusés de réception de la démission collective de 21 membres du Conseil municipal de la ville de Roubaix.

Votre démission et celle de MM. les adjoints étant ainsi devenues définitives, vous ne pouvez plus exercer les fonctions municipales pour lesquelles la qualité de conseiller municipal est indispensable.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Maire, ainsi que MM. les Adjoints, de remettre les services municipaux dont vous êtes chargés entre les mains de M. Edouard Roussel, conseiller municipal, premier inscrit au tableau, à qui je fais part de la mission qui lui incombe d'assurer l'administration de la ville de Roubaix.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. VINCENT.

Les accusés de réception des démissions sont dans la forme ordinaire :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture du Nord
1re Division. — Bureau du Secrétariat général

Le Préfet du Nord,

En exécution de l'article 80 de la loi du 5 avril 1884, a l'honneur d'accuser réception à M... (ici le nom du conseiller) de sa démission comme membre du Conseil municipal de la commune de Roubaix.

Lille, le 25 décembre 1901.

L. VINCENT.

L'arrêté désignant les délégués

Voici le texte de l'arrêté désignant les conseillers de la minorité comme délégués du Maire provisoire :

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire,

Vu l'article 82 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la lettre de M. le préfet du Nord, en date du 25 décembre 1901 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des services municipaux,

Arrête :

Article 1er. — MM. Emile Leblanc, Gilbert Sayet, Paul Despature et Alfred Bayart, conseillers municipaux, sont désignés pour procéder, concurremment entre eux et le Conseiller faisant fonctions de Maire, à tous actes de l'Etat-Civil, signer les mandats, certificats de vie, légalisations, extraits et expéditions des délibérations du Conseil municipal, arrêtés d'alignements, de voirie, et de toutes autres pièces.

Art. 2. — Le présent avis sera notifié à MM. les chefs des services municipaux.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 27 décembre 1901.

Le Conseiller municipal
faisant fonctions de Maire,
Signé : Roussel.

Les ÉLECTIONS MUNICIPALES du 19 Janvier 1902

L'arrêté de convocation

Voici le texte de l'arrêté préfectoral fixant la date des élections et convoquant les électeurs des 1re, 2e, 3e et 5e sections :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU NORD
VILLE DE ROUBAIX

Election de 23 conseillers municipaux
Convocation des Electeurs

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Attendu la démission de MM. Carrette Henri, élu conseiller de la Ville de Roubaix pour les 1re, 2e et 3e sections ; Milbéo Hervé, conseiller municipal de la 1re section ; Mesnil Henri, Ponthieu Séraphin, Thérin Henri, Dedoncker Joseph, Tonneau Floris, conseillers municipaux de la 2e section ; Lepers Achille, Nys Charles, Vandeputte Henri, Wilfart Jean-Baptiste, Denève Adolphe, Kimpe Henri, Morel Aimé, conseillers municipaux de la 3e section ; Dujardin Achille, Carpentier Achille, Carpentier Louis, Stienne Charles, Wattrelez Henri, Van Waerebeke Ive, Bailleul Lévin, conseillers municipaux de la 5e section.

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 42.

Arrêtons :

Art. 1er. — Les électeurs des 1re, 2e, 3e et 5e sections de la ville de Roubaix, sont convoqués le dimanche 19 janvier 1902, à l'effet de procéder à la nomination, savoir :

1re section, de deux membres du Conseil municipal.
2e section, de six membres.
3e section, de huit membres.
5e section, de sept membres.

L'élection aura lieu d'après la liste électorale arrêtée le 31 mars 1901.

Art. 2. — Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir.

Des cartes seront adressées, aux électeurs, par les soins du conseiller municipal faisant fonctions de Maire.

Un arrêté spécial fixera les lieux de réunion des électeurs.

Art. 3. — Les autres dispositions de notre arrêté du 9 avril 1900 sont applicables à l'élection dont il s'agit.

Art. 4. — M. le conseiller municipal premier inscrit (M. Edouard Roussel) est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les 1re, 2e, 3e et 5e sections de la ville de Roubaix, partout où besoin sera.

Pour copie conforme :

Lille, le 26 décembre 1901.

Le secrétaire général de la Préfecture,
Ad. LETAILLEUR.

Le préfet du Nord,
L. VINCENT.

Les bureaux de votes

Voici les bureaux de vote pour les élections municipales du 19 janvier prochain :

1re Section. — 1er bureau : Ecole de Garçons, rue du Duflos ; 2me bureau : Ancien immeuble Pierre-Gatteau, rue du Grand-Chemin ; 3me bureau : Ecole de Garçons, rue Brézin ; 4me bureau : Ecole de Filles, rue de Naples.

2me Section. — 5me bureau : Cours de Musique, place Notre-Dame ; 6me bureau : Ecole de Garçons, rue Archimède ; 7me bureau : Ecole de Garçons, rue Saint-Vincent ; 8me bureau : Ecole de Garçons, boulevard d'Halluin.

3me Section. — 9me bureau : Ecole de Garçons, rue Ternaux ; 10me bureau : Ecole de Garçons, rue Turgot ; 11me bureau : Ecole de Garçons, rue Montaigne.

4me Section. — 12me bureau : Ecole Maternelle, rue Sainte-Elisabeth ; 13me bureau : Ecole de Garçons, rue Pierre-de-Roubaix ; 14me bureau : Ecole de Garçons, rue Delezenne.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 10 décembre 1901
(SUITE)

Présidence de M. Julien LAGROSE

Tissus mélangés de coton. — Remboursement à forfait

En réponse à la délibération prise par la Chambre de commerce, le 27 septembre 1901, relativement au remboursement à forfait, prévu par la loi du 11 janvier 1892, en faveur des tissus de coton mélangés, M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, a fait parvenir la lettre suivante :

Paris, le 26 octobre 1901.

Monsieur le Président de la Chambre de commerce de Roubaix

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis copie d'une délibération de la Chambre de commerce de Roubaix, relativement aux dispositions contenues dans l'article 10 de la loi du 11 janvier 1892 en faveur des tissus mélangés de soie et de coton, des tissus de coton teints en fils, des tresses, lacets, mousselines, tulles, dentelles en coton, pur ou mélangé de soie, et guipures. Votre Chambre désirerait que la compensation établie pour les dits tissus fût appliquée indistinctement à tous les tissus de coton mélangés, destinés à l'exportation, et dans lesquels le coton atteint les proportions fixées par la loi.

Ainsi que vous l'indiquez, l'article 10 de la loi précitée, après avoir supprimé le régime de l'admission temporaire pour les fils de coton, a substitué à ce régime celui du remboursement à forfait. Mais je crois vous faire observer que le décret du 13 septembre 1892, qui réglait l'admission temporaire des fils de coton, n'accordait ce régime de faveur qu'aux fils de coton destinés à entrer dans la fabrication des mousselines et des tissus de soie mélangés de coton et que, par conséquent, les tissus de coton mélangés d'autres matières que la soie, n'en bénéficient pas.

Le législateur de 1892 n'a donc pas supprimé les avantages dont jouissaient certains articles, mais, au contraire, il a étendu, pour des raisons particulières, le régime du remboursement à forfait qu'il établissait, à plusieurs articles qui n'étaient pas admis au régime de faveur existant antérieurement à 1892, tels que les guipures et autres fabrications spéciales ; mais l'énumération de l'article 10 de la loi de 1892 est strictement limitative et il n'a jamais été question d'étendre à la fabrication générale de tous les tissus de coton mélangés les facilités accordées.

Dans ces conditions, j'ai le regret de vous informer qu'il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à la demande de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
A. MILLERAND.

Acte est donné de cette communication.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

Assemblée générale des comités de section

Demain dimanche à 11 h., au *Café Pandore*, rue Pauvrée, aura lieu une assemblée générale des Comités de section de l'*Union Sociale et Patriotique*.

Ordre du jour : organisation pour les élections municipales du 19 janvier prochain.

CONVOCATIONS

2e Section Ouest. — Bureau de la rue du Grand-Chemin. — Samedi 28 courant, à 6 h. 1/2 du soir, *Aux Deux-Portes*, rue des Arts, 132. Elections municipales ; un membre du Comité-Directeur prendra la parole.

1re Section Nord. — Bureau de la place Notre-Dame. — Samedi 28 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Café Depauw, place Notre-Dame, 1 : 1. Nomination du comité de section ; 2. Etude de la question des secours aux adhérents nécessiteux.

3e Section Est. — Bureau de la rue Deerème. — Samedi 28 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Delespierre, place Sainte-Elisabeth, 1° Réunion générale des adhérents ; 2° Elections municipales ; 3° Etude de la question des secours aux adhérents nécessiteux.

6e Section Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 28 courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. P. Tiberghien, rue Pierre-de-Roubaix, 128. Question des secours à distribuer aux adhérents. MM. Jules Noyelle et Edouard Dubois y prendront la parole.

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé, vendredi matin, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. Edouard Roussel, maire provisoire, assisté de MM. Bayart et Leblanc, conseillers municipaux, aux deux adjudications suivantes :

1° Fourniture de papier et de ficelles pendant les années 1903, 1903 et 1904, à la Condition publique :

1er lot : Papier, 3.900 fr. ; cautionnement, 250 fr. — Soumissionnaires : MM. Hector Dervaux, 10,30 0/0, et Toulemonde-Trentesaux, 15,30 0/0, adjudicataire.

2e lot : Ficelles, 1560 fr. ; cautionnement, 100 fr. — Soumissionnaires : MM. Haquette, 9 0/0 de rabais ; Saint frères, 12 0/0, et Debocsher, 16 0/0 de rabais.

3e lot : Fourniture de plombs façonnés pendant les années 1903, 1903 et 1904 pour le mesurage public. — Soumissionnaire : M. Desbarbieux, de Croix, adjud. à raison de 0,74 cent. le kilo.

La neuvième conférence de géographie de la saison aura lieu, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2 ; M. Robert Gauthiot, professeur au Lycée de Tourcoing, parlera du sujet suivant : « En Hongrie, du Danube aux Carpathes. » Il y aura des projections à la lumière électrique.

Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne. — *Section des Archers.* — Les membres de la Section des Archers sont invités à prendre part au tir de la *Mouffle* qui se fera au siège syndical, 22 rue de la Paix, dimanche prochain, 29 décembre 1901, à 5 heures précises. La présence de tous les sociétaires est indispensable.

Ecoles municipales. — On nous communique de la mairie la note suivante :

Dans la journée de vendredi 27 décembre, la distribution des vêtements aux élèves nécessiteux des écoles municipales a eu lieu dans les magasins de la ville, rue du Château, pour les écoles désignées ci-après :

De 9 heures à 11 heures : Ecoles de garçons rues Saint-Vincent, Ternaux et Montaigne ; de 2 heures à 4 heures : Ecoles de garçons rues d'Hem et du Moulin, école de filles rue Chanzy.

Un incendie s'est déclaré vendredi, à 9 h. du matin, dans une baraque en planches, servant de remise pour les voitures de M. Deblauw charron, et située au boulevard de Mulhouse. En quelques minutes la remise entière brûlait ainsi que les six voitures qui s'y trouvaient.

Les flammes s'étaient communiquées au magasin de M. Destabel, fabricant de brosses ; mais les dégâts causés chez ce dernier sont insignifiants.

On ignore comment le feu a pu prendre. M. Deblauw qui habite Marcq a été avisé dans la matinée.

Les accidents de travail. — Un ouvrier meunier, Pierre Dutholt, 47 ans, demeurant à Templeuve, travaillant chez MM. Jonville, rue Condorcet, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un coursier, Gaston Davrain, 15 ans, demeurant rue de la Tuilerie, travaillant chez M. Fauvarque, rue Saint-Antoine, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— Un coursier, Charles Egels, 22 ans, demeurant rue Voltaire prolongée, travaillant au tissage de MM. Dubar et Toulemonde, rue de la Vigne, blessé à la jambe droite, 8 jours de repos.

— A la filature de la Société anonyme, rue du Curoir, un homme de peine, Emile Leclercq, 36 ans, demeurant rue de l'Epeule, blessé rue reine, 8 jours de repos.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-haies, une soigneuse, Louis Vandenbeucq 20 ans, demeurant rue Larochefoucauld, blessée à l'index, 15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Blanchot, une rattacheuse, Louise Leclercq, 31 ans, demeurant rue Heche, blessée à la main gauche, 10 jours de repos.

Bris de clôture. — A la suite d'une plainte portée par M. Pierre Viu, 57 ans, demeurant rue Voltaire, 44, un procès-verbal a été dressé à la charge de Charles Deconinck, 44 ans, tisserand, demeurant place du Progrès, 2, pour bris de clôture commis chez le premier, samedi dernier, vers 10 h. du soir.

Pastilles Brenchéenne, contre toux, rhumes, maux de gorge. — *Voir aux annonces.*

Enterrement du 26 décembre. — Mlle Hélène Delannoy, 9 h., St-Jean-Baptiste.

Etat-civil de Roubaix
du 27 décembre 1901

Naissances. — Camille Lava, rue de France, 154. — Léon Tanghe, rue Racine, 48. — Léon Bouceau, rue d'Alger, cour St-Eloi, 4. — Moïse Vanhuysse, rue du Tilleul, 210 bis. — Jeanne Corallie, rue Beaumarchais, 18. — Raymonde Tronteseaux, rue Plutarque, 8. — Sylvie Lambert, rue Rollin, maisons Jacquart 1. — Marcelle Lebihan, rue Blanchemaille.

Décès. — Marceline Debocsère, 6 ans, rue de la Concorde, 19. — Alfred Coisne, 1 mois, rue Beaurewaert, 51. — Alice Potier, 36 ans, r. Blanchemaille. — Charles Bonte, 50 ans, même rue. — Joseph Demorguy, 49 ans, même rue. — Alfred Lemesre, 6 mois, r. de la Guinguette, 82.

WATTRELOS

Les contribuables sont avertis que le percepteur se tiendra à leur disposition, le premier et le troisième lundi de chaque mois, en 1902, de 9 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

Des recettes supplémentaires auront lieu, pendant les mois d'avril, mai, juin et septembre, le deuxième et le quatrième lundi de chaque mois, de 2 h. à 4 h.

Enseignement public. — Par décision du 20 décembre dernier, M. Fernand Glaise, instituteur stagiaire, est nommé en remplacement de M. Carrien, à l'école du Centre.

La fraude. — Les préposés Garenne et Meurillon, de service au poste du Laboureur, ont arrêté, vendredi matin, un agréteur, Julien Lecomte, 19 ans, demeurant à Roubaix, rue des Longues-haies, 200, porteur de 27000 allumettes, valeur 27 fr.

— Les préposés Delbecque et Decrucq ont arrêté, vendredi matin, au sentier Gadenne, une soigneuse, Léonie Desmet, 20 ans, demeurant à Roubaix, rue Christophe-Colomb, qui portait 600 grammes de café vert, valeur 9 fr.

Une fraudeuse habillée en homme. — Vendredi matin, vers 10 heures, au sentier Desplerre, le brigadier Delesalle et le préposé Dupont, ont arrêté un fraudeur qui était une femme habillée en homme, Angèle Duforest, 18 ans, bambrocheuse, demeurant à Wattrelos, rue Saint-Vincent de Paul, porteur de 3 kilos de café vert, valeur 9 fr.

Accident de travail. — Un terrassier, Jean Nocart, 23 ans, demeurant à Mont-à-Leux, rue de la Croix-Rouge, 11, travaillant pour le compte de M. Prot, entrepreneur à Paris, chargé de travaux à la gare annexe de Tourcoing, blessé au pied droit, 4 semaines de repos.

Etat-civil de Wattrelos
du 27 décembre

Naissances. — Georges Van Aristelaer, laboureur. — Georges Laurent, place du Sapin-Vert.

CROIX

Accidents de travail. — Jacob Vanoverscheide, 49 ans, débarbeur à la fonderie Vanoverscheide, rue de Wasquehal, a reçu une courrole sur l'œil gauche par suite de rupture. Quelques jours de repos. Docteur Barroyer.

— Louis Dupont, 50 ans, garçon brasseur, chez Prouvost-Binet, s'est blessé au cuir chevelu et s'est écrasé deux doigts par suite d'une chute d'un fût du monte-charge, 15 jours de repos. Docteur Barroyer.

— Jules Petit, 20 ans, forgeron à l'usine Bernave-Dubocage, a eu l'index de la main droite écrasé. 8 jours de repos : docteur Barroyer.

— Nicolas Wéber, la victime d'un accident de voiture d'il y a deux mois, est mort hier. L'autopsie aura probablement lieu aujourd'hui.

Etat-civil de Croix

Naissance. — Raymonde Deneulin, 2, rue d'Oran.

Décès. — Nicolas Wébert, 70 ans, journalier, rue Négrier, 32.

WASQUEHAL

Bruit de révocation. — Il est encore question de la révocation d'un fonctionnaire de la commune.

L'intéressé n'a cependant pas été averti.

Il y a actuellement deux questions qui divisent les socialistes : celle de l'adjudication du cimetière et celle de la subvention de la Fanfare.

Pour refaire l'union gravement compromise, va-t-on sacrifier un fonctionnaire de plus et couper les vivres à la Fanfare municipale pour satisfaire les appétits de la Jeune France, tel est le problème qui se pose et que les gros bonnets de la sociale cherchent à résoudre.

Imprimeries réunies, S.A. Cie Algérienne, Lille, Place Rihour.

LANNOY
CES BONS RADICAUX !

Mercredi jour de Noël, dans la salle de la Mairie, a eu lieu une grande distribution aux enfants des écoles laïques. Arbre de Noël tout illuminé, coquilles à profusion, petits Jésus en sucre, rien ne manquait. On se serait cru à l'école libre.

M. l'Adjoint présidait, assisté de quelques radicaux du conseil municipal et autres, unis pour la circonstance, à la fine fleur du parti collectiviste.

Était-ce par hasard au pied de cet arbre qu'ils voulaient sceller l'alliance radicale socialiste.

Et dire que ces mêmes radicaux alliés à ceux qu'ils appellent aujourd'hui réactionnaires ont été élus sur une liste d'union républicaine pour combattre le collectivisme. Quels farceurs !

N. B. — Les boulangers de Lannoy se demandent pourquoi la Coopérative Socialiste de Lys a eu la préférence pour l'achat des coquilles.

Distribution. — L'Association des Anciennes élèves des Dames de la Sainte-Union a fait distribuer, vendredi après-midi, une grande quantité de vêtements à toutes les enfants de l'école.

M. le Doyen, qui présidait, a invité les petites filles à se montrer reconnaissantes envers leurs aimables bienfaitrices.

Accident de travail. — Un petit valet, Léon Dedoncker, 17 ans, demeurant à Lannoy, travaillant à Roubaix, chez MM. Salembier, boulevard de Beaurepaire, blessé à la main droite, 10 jours de repos.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour linge et laine

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 55, Rue des Ursulines

Un vol audacieux. — Madame Coupleux, marchande d'étoffes, rue de l'Epidème, a raconté à M. le commissaire de police de son arrondissement, qu'avant-hier, vers 5 h. 1/2 du soir, tandis qu'elle se trouvait à sa cuisine, un jeune homme paraissant âgé de 18 à 20 ans, entra dans son magasin.

Elle se dérangea pour lui fournir ce qu'il aurait pu lui acheter mais le visiteur lui ayant demandé des figues et une orange, chose qu'elle n'a pas en magasin, elle l'éconduisit poliment. Ne pas plus tard, surpris du bruit dans sa boutique, elle s'y rendit mais il était trop tard. Un individu fuyait en emportant un ballot de marchandises.

Mme Coupleux a fait l'énumération suivante des étoffes qu'on lui a volées : un coupon de mérinos noir, deux coupons de molleton bleu, un coupon de tissu à lignes noires, deux coupons de molleton bleu, un coupon de tissu à lignes blanches et noires, un coupon de tissu à carreaux noirs et blancs, deux jupons en satin l'un noir et l'autre noir et rouge, un pantalon à carreaux gris pour homme.

Des recherches ont été immédiatement commencées pour retrouver le coupable dont le signalement a pu être donné à la police.

Bismarck & Léon XIII

D'un côté une volonté de fer ayant à son service une puissance matérielle considérable et une conscience sans scrupule ; de l'autre une volonté tout aussi tenace, mais ne pouvant s'appuyer que sur une puissance morale d'opinion et réprouvant tout moyen qui répugnait à la plus irréprochable loyauté. Voilà les deux grands hommes qui jouèrent cette grosse partie qui s'appelle le Kulturkampf allemand.

Devant un auditoire d'élite et avec une clarté d'esprit qui ne laisse rien en demi-jour, M. Sollosse, professeur à l'Université catholique, lundi dernier, à Douai, rappela cette page glorieuse du Pontificat romain qui triompha en tournant sa victoire au plus grand bien des intérêts catholiques avec profit réel pour la cause nationale allemande.

Bismarck avait l'esprit trop ouvert pour ne pas se rendre à l'évidence de ces résultats de sa défaite diplomatique et l'âme trop grande pour ne pas rendre hommage à la loyale habileté de son vainqueur.

Que fit Léon XIII pendant ces douze ans de lutte ?

A l'égard de Guillaume II, il n'épargna aucune prévenance, aucune attention personnelle. Souverain, il le traite toujours en souverain, Bismarck s'incline devant la grandeur de la tiare et reconnaît la haute valeur de son antagoniste quand il lui confie l'arbitrage des Carolines.

A l'égard des évêques allemands, le Pape se montre bienveillant et encourageant : aux ardents il sait persuader le calme, aux tièdes, à ceux que guetterait le découragement il prodigue les marques de bonté et fait valoir les motifs de lutter sans douter du succès final.

Et cette politique de Léon XIII vit le jour du triomphe.

Comment ne pas faire de rapprochement entre l'histoire de l'Allemagne de 1874 à 1885 et l'histoire de la France dans les années qui suivirent et encore aujourd'hui ?

Léon XIII traite le gouvernement de la France en souverain et la France elle-même en fille privilégiée de son cœur de Pontife.

Aux évêques, aux catholiques de France il prodigue ses paroles de lumière et de direction.

En Allemagne le grand Pontife rencontre l'union, la soumission confiante et le courage chez les catholiques et dans leurs chefs.

Que la politique pontificale trouve chez nous cette même union, cette même soumission en la tendre sagesse d'un père avec ce même courage persévérant, et alors pourquoi de ce grand Pontife, de cette politique qui domina le chancelier de fer n'attendrions-nous pas les mêmes assurances de victoire ?

En nos mains est notre salut. V. H.

INNOCENT OU COUPABLE

Tous les journaux de Lille, suivant en cela beaucoup de feuilles parisiennes, réclament la grâce de Brierre, condamné pour l'épouvantable crime que l'on sait. La grâce, c'est-à-dire les travaux forcés à perpétuité.

Cette demande ne se comprend point. Une pareille affaire n'admettait que deux solutions : l'acquittement ou la mort. Ou Brierre est innocent, et ce n'est pas lui qui a tué les malheureux petits êtres sans défense... Et pourquoi alors le retenir sous les verrous en lui laissant la vie.

Ou il est coupable, et un tel forfait ne mérite aucune clémence, aucune pitié... Et c'est la mort seule qui peut satisfaire la conscience publique, par l'exécution de la peine la plus terrible du code. Point de grâce à Brierre, s'il est l'assassin.

Sur ce point, la justice a parlé. La Cour de cassation nous dira si la décision des douze citoyens parlant au nom de la Société, a été rendue suivant les formes prescrites et selon toutes les garanties de sincérité exigées par la loi.

Si la Cour répond par la négative, la décision sera non avenue et l'on recommencera. Sinon, la réponse du jury prend l'autorité de la force jugée et ce n'est pas au Président de la République qu'il appartient de réviser la question de culpabilité. Celui-ci n'aura qu'à se placer en face de ce fait, alors incontestable juridiquement, que Brierre a tué ses enfants, et à répondre : ce fait mérite-t-il la mort. Qui oserait dire le contraire ?

C'est sur le jury et sur le jury seul que doit retomber la responsabilité de la condamnation.

En tout cas, il ne faut point intervertir les rôles et faire du droit de grâce accordé au chef de l'Etat un moyen d'en appeler des sentences légalement rendues.

EPICERIE LENFANT
173, rue Léon Gambetta
Vend le meilleur marché de tout Lille

GAZETTE du NORD

— On annonce la mort de M. Daubresse, doyen des médecins de Lille, décédé jeudi, à 88 ans.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Edouard-François Deblauwe pieusement décédé à Tourcoing dans sa 35e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs et nous offrons nos religieuses condoléances à sa famille et spécialement à son fils M. l'abbé Deblauwe, curé de Carnoy-Commegnies.

INSTITUT GYNÉCOLOGIQUE
Pont du Lion d'Or, Saint-Maurice-Lille
TRAITEMENT MÉDICAL ET CHIRURGICAL
DES MALADIES DES FEMMES
S'adresser pour renseignements au Docteur TURGARD, à l'Institut, ou rue Thiers, 39. — Téléphone 1038.

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Tuche, vicaire à Gouttiches, est transféré à Auby.

M. Chuffart, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Mouvaux.

M. Meurant Emile, vicaire à Mouvaux, est nommé vicaire à Valenciennes, Sainte-Croix.

M. Guwy, vicaire à Bourbourg, est nommé vicaire à Dunkerque, Saint-Eloi.

Nouveaux prêtres

M. Berna Emile est nommé professeur à Lille, Saint-Joseph.

M. Beauchon Victor est nommé vicaire à Lille, Saint-Benoit-Labre.

M. Bourgeois Emmanuel est nommé professeur à Bavai.

M. Chuffart Paul est nommé vicaire à Mouvaux (St-François).

M. Declercq Emile est nommé professeur à Estaires.

M. Dolevoye Joseph est nommé professeur au collège de Tourcoing.

M. Descamp Stanislas est nommé professeur au collège Jeanne d'Arc.

M. Devos Eugène est nommé vicaire à Bourbourg.

M. Devos Honoré est nommé vicaire à Ronco Saint-Piat.

M. Dewhilly Florent est nommé professeur au collège de La Bassée.

M. Fiévet Fernand est nommé professeur au collège de Valenciennes.

M. Matton est nommé professeur au collège de Bergues.

MÉDAILLES D'HONNEUR

Par décision présidentielle du 19 décembre, sur la proposition du ministre de la guerre, une médaille en argent est décernée à M. Jules-Désiré Dupont, sous-chef ouvrier au magasin d'habillement à Lille ; une médaille de bronze à M. François-Alexandre Berton, surveillant, et à M. Henri Crépieux, planton à l'atelier de construction de Douai, tous trois ayant 30 années de services.

NOUVELLES MILITAIRES

Sont promus au grade de lieutenant de réserve et maintenus dans leur affectation actuelle les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Au régiment d'infanterie de Lille, M. Bigo Ernest.

Au régiment d'infanterie de Cambrai, M. Dubois Ferdinand.

Au régiment d'infanterie d'Avesnes, MM. Allemée Daniel, et Couture Bernard.

Au 145e régiment d'infanterie, M. Angenard Marc.

REVUES D'APPEL

D'après une récente circulaire du ministre de la guerre, les revues d'appel ne sont pas une simple formalité. On y doit constater que les hommes connaissent leurs obligations en cas de mobilisation, et qu'ils exercent réellement la profession inscrite sur le livret, qu'ils devraient le cas échéant, remplir dans un corps en service en temps de guerre.

ARMÉE TERRITORIALE

Les territoriaux des classes 1867, 1881 et 1877 ou marchant avec ces classes devront se présenter à la gendarmerie de Lille, porteurs de leur livret militaire, pour y échanger le fascicule.

NOUVELLES TUNIQUES

DANS L'INFANTERIE

Par décision du ministre de la guerre, tous les corps de troupe d'infanterie du 1er corps d'armée devront, à partir de l'été prochain, porter la nouvelle tunique ample, déjà en usage dans l'un des bataillons du 33e régiment d'infanterie.

RECENSEMENT

DES CHEVAUX ET VOITURES

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules, les propriétaires de voitures attelées, sont invités à se présenter à la mairie de leur commune, avant le 1er janvier 1902, pour y faire leur déclaration. Il leur sera délivré un certificat constatant ladite déclaration.

CAISSE NATIONALE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE

L'*Officiel* du 25 décembre annonce que les taux d'intérêt composé du capital servant à la constitution des rentes viagères est fixé à 3.50 0/0 pour les opérations de 1902.

Maison Cauvain Sœurs
Jules CAUVAIN, frère et successeur
ANCIEN FABRICANT A PARIS
JOAILLIER, BIJOUTIER, ORFÈVRE
Modèles art nouveau et styles anciens
Grand choix d'orfèvrerie, Pièces importantes, Surtouts, Corbeilles et Jardinières de milieu de Table.
CORBEILLES DE MARIAGE
LILLE, 1, rue Lepelletier, 1, LILLE

BELGIQUE

Vol dans un presbytère. — Des voleurs ont pénétré dans le presbytère de Néchin, près Templeuve (Belgique). Les feuilles anticléricales ont donné le chiffre de 60.000 francs. Or, la somme enlevée est de 19 à 20.000 francs. C'est un exemple à ajouter à beaucoup d'autres de l'exactitude avec laquelle ces journaux renseignent leurs lecteurs.

On soupçonne deux individus ; on a retrouvé, non loin de la maison, le coffret qui contenait les valeurs. La gendarmerie belge fait d'actives recherches.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Édouard-François DEBLAUWE

Veuf de Octavie DELFORTRIE, décédé à Tourcoing, le 26 décembre 1901, dans sa quatre-vingt-cinquième année, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 7

LES SOINS VITALISTES

La théorie vitaliste dit que toutes les maladies chroniques sont sous l'influence d'un déséquilibre du dynamisme intégral de l'être, et que, seuls les agents physiques pris dans l'ambiance atmosphérique ont le pouvoir de rétablir l'équilibre, et par là même de rendre la santé. En voici la preuve irrécusable :

Il ressort d'une statistique publiée actuellement par la « Médecine Nouvelle » journal hebdomadaire, organe du vitalisme, que sur 1.500 cas de maladies absolument chroniques, pris parmi les plus sérieux et les plus anciens, il a été guéri 1.476 malades. Les autres malades ont été améliorés. Les quelques malades qui ont succombé étaient ruinés complètement dans leur dynamisme, et à bout de résistance.

Ces résultats sont d'autant plus merveilleux qu'ils ont été suivis pendant deux années, et qu'ils sont relevés seulement à la date du 1er septembre dernier, alors qu'ils ont été soignés et guéris en 1899. Les guérisons se sont donc maintenues pendant deux ans.

La statistique comprend : la paralysie à tous les âges, la goutte, l'asthme, le rhumatisme, les maladies des voies urinaires, l'ataxie et toutes les maladies de la moelle, les hernies, la phtisie à tous les degrés, les tumeurs profondes et superficielles, l'albuminurie, les maladies nerveuses et la neurasthénie.

Rappelons que les soins vitalistes sont essentiellement externes